

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-5/03

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Organisation du salon 2011 de la mini-entreprise en Seine-et-Marne.

Favoriser la connaissance de l'entreprise par les collégiens rejoint d'une part les objectifs éducatifs du Département exprimés au travers du Collège du 21^{ème} siècle et d'autre part les objectifs de l'agence Seine-et-Marne Développement. De cette préoccupation commune a résulté, de la part du Conseil général et de Seine-et-Marne Développement, un soutien accru au dispositif des mini-entreprises durant l'année scolaire 2009-2010.

30 mini-entreprises sont ainsi en activité (du collège à l'université) sur le territoire.

Afin d'offrir un lieu d'échange et de mettre en valeur ce dispositif, il est proposé d'organiser un 2^{ème} salon de la mini-entreprise qui se déroulera en mai 2011 et qui, comme celui de 2010, valorisera les mini-entrepreneurs notamment par la remise de prix et permettra de promouvoir la création d'entreprises auprès des jeunes.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, relative au vote du budget primitif du Département,

VU la délibération du 29 avril 2009 relative aux orientations du Projet Educatif Départemental, le Collège du 21^{ème} siècle,

VU la délibération du 29 janvier 2010 relative à la création du Grand Prix départemental des mini-entreprises dans le cadre de la création du 1^{er} salon départemental des mini-entreprises,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe d'organiser ce 2^{ème} salon départemental des mini-entreprises qui se tiendra en mai 2011

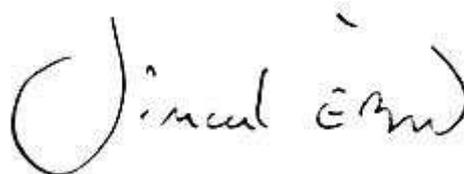
Article 2 : d'approuver la création du Grand Prix du Conseil général de Seine-et-Marne pour 2011, selon les modalités fixées par la délibération n°5/09 du 29 janvier 2010

Article 3 : d'approuver l'ensemble des modalités d'organisation,

Article 4 : d'approuver les modalités de financement, soit, pour l'année scolaire 2011-2012, une participation financière du Département d'un montant de 30 000 € qui sera prélevé sur l'action « Aide aux projets éducatifs » et l'opération « Actions d'information et d'orientation » inscrite au Budget Primitif 2011, rattachées au domaine « action éducative et appui à la scolarité ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ